

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/06/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

16/06/2023

N°2023/06/005 : VENTE DE COUPE DE BOIS PAR L'ONF

Date d'affichage

16/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/06/2023.

et publication du :

22/06/2023

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune, via l'ONF, a mis en vente aux enchères 2 lots distincts de bois sur pied :

Peupliers : parcelle cadastrée section ZK numéro 65 pour une quantité de 793 m³ à l'occasion d'une vente nationale de peupliers le 8 juin 2023.

Chênes : parcelle 13 pour une quantité de 43 m³ le 14 Juin 2023.

Il en résulte :

- Chênes : vendus à la société FOREY SA domiciliée Rue de la Fontaine à Saint-Nicolas-Les-Citeaux (21) pour un montant de 6 050.00 € TTC.

- Peupliers : vendus à la société NICOLOTTI LEGNAMI Snc domiciliée Via Settimo 14/bis à AZEGLIO (Italie) pour un montant de 44 611.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

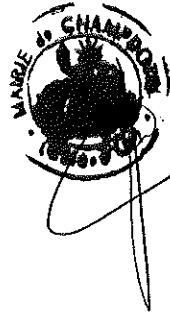
DECIDE

De formaliser la vente des 2 lots de bois mis aux enchères.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE